

SOMMAIRE

- PAGE 1 : CHIFFRES CLÉS
- PAGE 2 : ANALYSE DES FINANCEMENTS DES E2C EN 2016
- PAGE 3 : ANALYSE DES COÛTS
- PAGE 4 : ACTIVITÉ 2016 & PERSPECTIVES

Chiffres clés

L'ACTIVITÉ REPRÉSENTE UN TOTAL DE 78,4 M D'€

- / Passant de 107 à 116 sites-Écoles entre **2014 et 2016**, les ressources des Écoles de la 2^e Chance s'élèvent à **78,4 Millions d'€ en 2016**. (total des produits perçus)
- / La progression est de **+ 7,5 %** entre 2014 et 2016.
- / Le nombre de sites-Écoles a augmenté de **+ 8 %** sur cette période.

RÉGIONS, ÉTAT, EUROPE ET COLLECTIVITÉS AU CŒUR DU FINANCEMENT DES E2C

- / **83 %** du budget total des E2C se concentre autour des 4 principaux financeurs : Régions, État, Europe & Collectivités
- / En sus, la Taxe d'Apprentissage représente **5,5%** du total des produits des Écoles.

DES COÛTS QUI RESENT STABLES

- / Le coût par jeune accueilli est significativement maîtrisé depuis plusieurs années. Il est de **5 119 € en 2016** contre **5 300 € en 2009** (base de référence)

NOTA :

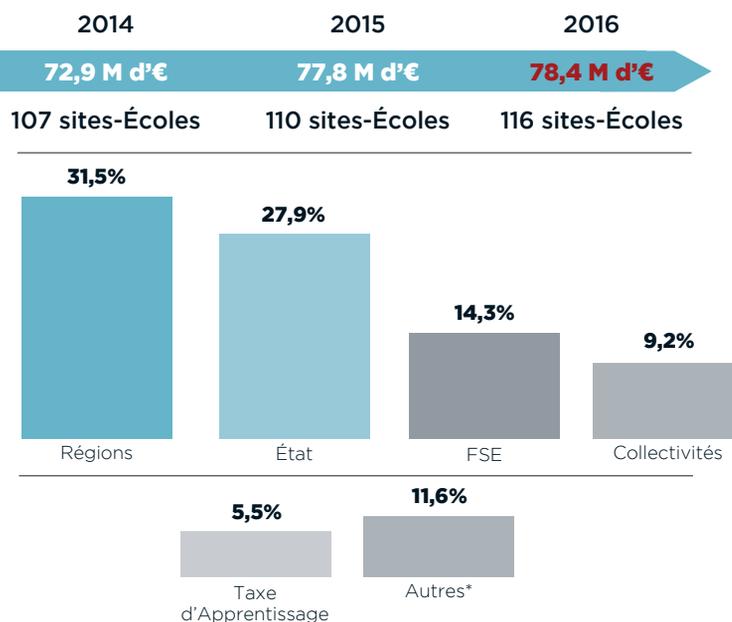
Les données consolidées sont à prendre avec précaution, les travaux sur l'homogénéisation des comptes comptables étant en cours de finalisation.

Les ressources des Écoles de la 2^e Chance n'intègrent pas l'indemnisation des jeunes en tant que stagiaires de la formation professionnelle.

Les données ne prennent pas en compte les E2C du Jura et de Martinique Nord.

ACTIVITÉ TOTALE DES E2C EN 2016 **78,4 M d'€**

INDEMNISATION TOTALE
DES STAGIAIRES FINANCÉE
PAR LES RÉGIONS ESTIMÉE À
18,6 M d'€



* Le montant « Autres » intègre : reprises sur provisions, produits et subventions diverses, fonds dédiés et exceptionnels.



1 DROIT POUR TOUS,
2 FOIS PLUS DE CHANCES DE RÉUSSIR

ANALYSE DES FINANCEMENTS DES E2C EN 2016

LA TENDANCE À LA BAISSÉ DE LA PARTICIPATION DES RÉGIONS SE CONFIRME

Acteur majeur et déterminant de toute E2C, le financement en provenance des Régions est en **baïsse d'1 M d'€** par rapport à 2015 représentant 31,5 % du budget total de fonctionnement des E2C (contre 33 % en 2015 et contre 33,6% en 2014).

UNE PARTICIPATION GLOBALE DE L'ÉTAT (DONT CGET) ÉGALEMENT EN LÉGÈRE BAISSÉ

La participation globale de l'État représente **27,9 % en 2016** (21,9 M d'€). En 2015, elle était de 29 % (22,3 M d'€). En valeur absolue, la participation du Ministère de l'Emploi est restée constante (18,7 M d'€). En revanche, on observe une baisse de la participation du CGET entre 2015 et 2016.

LES ÉVOLUTIONS DES FINANCEMENTS AINSI QUE LEURS ÉCARTS D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE CONDUISENT À S'INTERROGER SUR LA PÉRENNITÉ DE LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS DES ÉCOLES DE LA 2^e CHANCE.

LE FSE : UNE GESTION COMPLEXE

La légère progression du FSE en 2016 ne compense pas la baisse enregistrée depuis 2012. L'analyse de la participation du FSE dans les Écoles doit tenir compte du transfert de la programmation FSE 2014-2020 aux Régions qui s'accompagne de **complexités en termes d'affectation et de gestion** (méthodologie, contrôle sur les exercices antérieurs...).

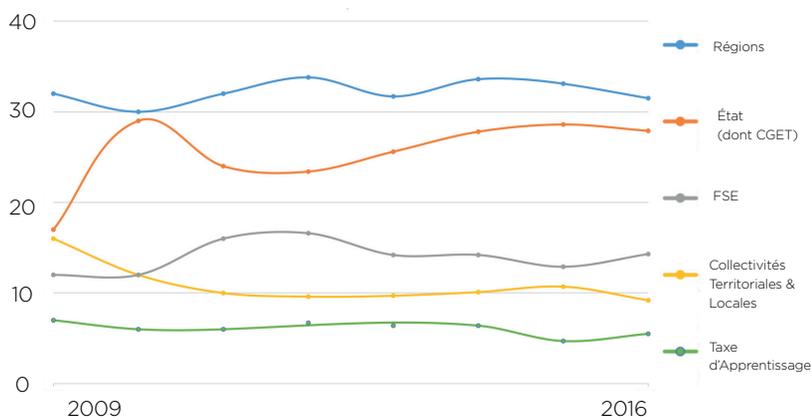
LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE ÉCLAIRCIE TEMPORAIRE ?

Le montant de la Taxe d'Apprentissage 2016 a corrigé la situation de 2015 (conséquences de la réforme de 2014). À hauteur de **4,4 M d'€ en 2016**, la part de la Taxe d'Apprentissage est de 5,5 % et se rapproche de son plus haut niveau observé en 2009 qui était de 7 %. Le développement des partenariats avec les entreprises et OPCA a joué un rôle significatif dans cette progression. Les prochaines réformes sur la Taxe d'Apprentissage mériteront une attention toute particulière.

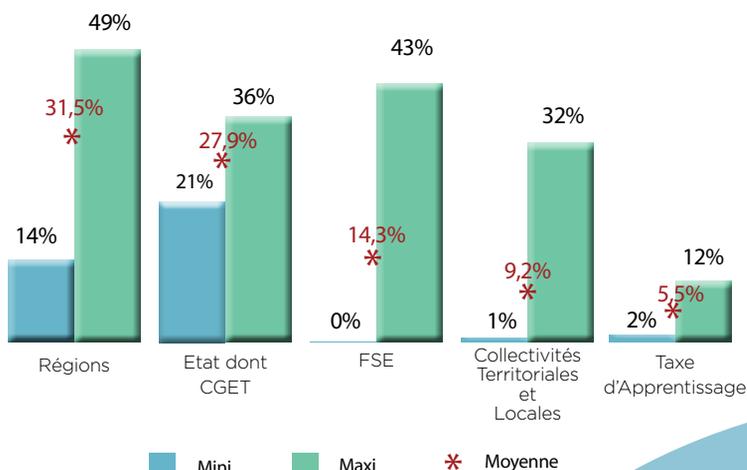
LES COLLECTIVITÉS DANS LA CONTRAINTÉ

Depuis 2009 la participation des Collectivités Territoriales et Locales baisse : 16 M d'€ en 2009, 10,1 M d'€ en 2014 et **9,2 M d'€ en 2016**. L'évolution est directement liée aux premiers effets du partage des compétences dans les différents échelons administratifs locaux (communes, métropoles, départements...) suite aux récentes évolutions législatives et réglementaires (loi NOTRe...).

ÉVOLUTION EN % DEPUIS 2009 DES PRINCIPAUX FINANCEURS



PRINCIPAUX ÉCARTS PAR CATÉGORIE DE FINANCEURS ANALYSE ENTRE RÉGIONS



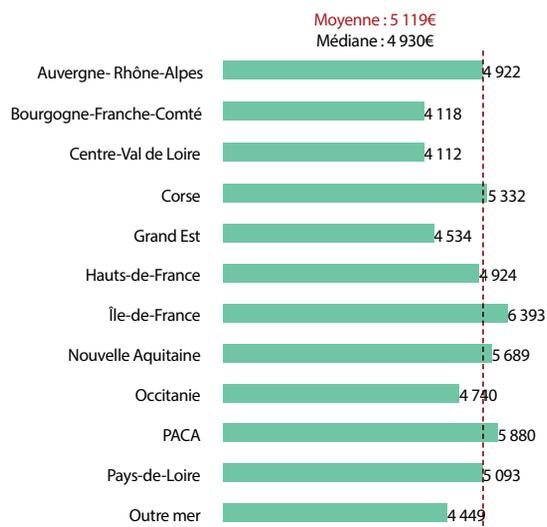
ANALYSE DES COÛTS

DES COÛTS MAÎTRISÉS

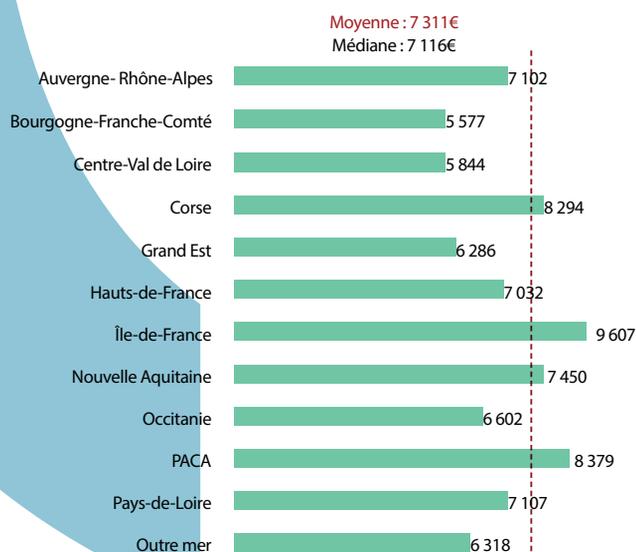
/ Référence de base de la circulaire de 2009 sur le développement des E2C, le coût par jeune accueilli (résultat du total des charges hors exceptionnelles sur le nombre total de jeunes accueillis) est remarquablement stable depuis 2009 : **5 119 €** (référence 5 300 € en 2009).

/ Le coût par jeune entrant provient du total des charges sur les nouveaux stagiaires entrants du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Ce coût a également peu évolué par rapport aux années précédentes. Il est de **7 311 €** (**7 237 € en 2014 et 7 458 € en 2015**).

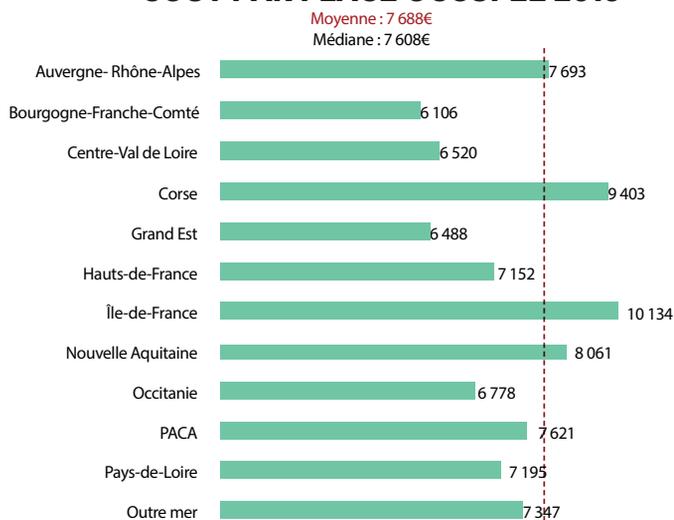
COÛT PAR JEUNE ACCUEILLI 2016



COÛT PAR JEUNE ENTRANT 2016



COÛT PAR PLACE OCCUPÉE 2016



9 454 PLACES OCCUPÉES

Une place peut être occupée par plusieurs jeunes dans l'année. Le nombre de places est obtenu par le total cumulé annuel des présents en fin de mois divisé par le parcours moyen de tous les jeunes dont l'E2C a eu la charge.



LE COÛT PAR PLACE OCCUPÉE EST DE 7 688 €

Cet indicateur donne l'avantage d'intégrer la notion des « entrées et sorties permanentes » ainsi que la durée des parcours de tous les stagiaires. Il permet également la comparaison avec les coûts de parcours des formations basées sur une année scolaire des lycées et/ou apprentis (le coût d'un lycéen est d'un peu plus de 10 000 € selon le Ministère de l'Éducation nationale).

Notons qu'une place peut correspondre à un ou plusieurs jeunes accueillis au sein d'une E2C du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

L'analyse des coûts semble globalement homogène d'une Région à l'autre. En revanche **certains écarts restent importants** et peuvent être notamment justifiés par :

- les dépenses de locaux (de la gratuité au coût complet) ,
- la taille et l'organisation structurelle des Écoles (frais fixes assis sur un plus grand nombre de jeunes et/ou de sites).

ACTIVITÉS 2016 & PERSPECTIVES



**PRÉSENCE DANS 12 RÉGIONS
56 DÉPARTEMENTS
4 ULTRAMARINS**

**116 SITES-ÉCOLES EN 2016
120 PRÉVUS EN 2017**



**14 388 STAGIAIRES
ACCUEILLIS EN 2016
15 600 PRÉVUS EN 2017**

**62% DE SORTIES POSITIVES
APRÈS ACCOMPAGNEMENT
POST FORMATION**



**78% DES EFFECTIFS
DÉDIÉS À LA
PÉDAGOGIE ET
L'ACCOMPAGNEMENT**



**MASSE SALARIALE
REPRÉSENTE ENVIRON 2/3
DES CHARGES TOTALES**

1 071 ETP

LES E2C : LIEU D'EXCELLENCE DE MIXITÉ SOCIALE

- / **84%** de niveau infra V
- / **32 %** des jeunes issus des quartiers prioritaires
- / **10 %** de ruraux
- / **4 %** en situation de handicap
- / **12 %** de nationalité extra européenne
- / Âge moyen : **20,3 ans**

Les Écoles de la 2^e Chance sont nées pour offrir une solution aux jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification et qui se trouvent, mois après mois, confrontés à la difficulté d'intégrer le monde du travail. Les E2C offrent à ces jeunes adultes une nouvelle chance d'acquérir, en alternance avec l'entreprise, les compétences nécessaires à leur **intégration sociale, citoyenne et professionnelle**.

Grâce à leur ancrage territorial, les E2C sont un lieu d'excellence de **mixité sociale**. Et les résultats sont là : le taux de sorties positives vers l'emploi et la qualification des jeunes qui suivent le parcours s'établit, en 2016, à **62 %**.

Dispositif intensif de deuxième chance, les E2C sont aujourd'hui un complément des efforts de l'enseignement initial sur les décrocheurs, une **passerelle** vers les contrats de travail en **alternance** et un outil des politiques publiques de réinsertion des jeunes sans emploi et sans qualification (NEETS).

Le cursus en E2C est individualisé, dispensé en alternance avec l'entreprise, ancré sur les bassins d'emploi, suivi d'un accompagnement post-parcours et dispose d'une garantie de qualité (labellisation reconnue conforme par le CNEFOP).

L'ensemble des résultats financiers conduit le Réseau E2C France à formuler **3 recommandations** :

- / **pérenniser** la structure de financement des E2C en analogie avec les dispositions conventionnelles de l'alternance (entre Régions, FSE, État, Taxe d'Apprentissage et autres contributeurs) ;
- / **clarifier** les zones de « concurrence » qui se développent entre les dispositifs ;
- / définir les conditions de l'essaimage des Écoles de la 2^e Chance sur tout le territoire national pour **offrir une égalité d'accès et de droit à une deuxième chance** au public concerné (accompagnement à terme de 24 à 25 000 jeunes adultes).

Le Réseau E2C France bénéficie du soutien de ses partenaires



RÉSEAU E2C FRANCE 32, RUE BENJAMIN FRANKLIN / CS10175 51009 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 69 69 70 / contact@reseau-e2c.fr / www.reseau-e2c.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - n° siret : 478 692 924 00010 - code ape : 9499 z